

<p>TEL SIA : 00 213 21 67 96 46 TEL/FAX BNI : 00 213 21 65 63 65 ADRESSE TELEGRAPHIQUE : AFTN :DAAAYNYX COM : NOF ALGER Site Web :http://www.sia-enna.dz E-mail: algerian.ais@sia-enna.dz</p>	<p>الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE DIRECTION D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AERIENNE SERVICE D'INFORMATION AERONAUTIQUE Route de Cherarba BP 70D- Dar El Beida Alger- Algérie</p>	<p>AIC SERIE A</p> <hr/> <p>NR 02/16 20 DEC 16</p>
--	--	--

CIRCULAIRE D'INFORMATION AERONAUTIQUE
AERONAUTICAL INFORMATION CIRCULAR

**FIR ALGER-EMPORT ET UTILISATION OBLIGATOIRES DE SYSTEMES ANTICOLLISION
EMBARQUES (ACAS) POUR LE SURVOL DE LA FIR ALGER (REFER AIC N°01 DU 28
FEVRIER 2002)**

A compter du **1er janvier 2017**, tous les systèmes anti collision embarqués (ACAS), prévus par l'AIC N°01 du 28 février 2002, doivent satisfaire aux exigences énoncées au Chapitre 4.3.5.3.1 de l'annexe 10, volume IV de l'OACI (Amendement n° 85).

Note :

Le respect de cette exigence peut être obtenu par la mise en place d'un système d'avertissement de trafic et d'évitement d'abordage (TCAS) de type **TCAS Version 7.1** comme spécifié dans RTCA / DO-185B ou EUROCAE / ED-143.

Période transitoire :

Une période transitoire et des mesures de dérogation sont prévues jusqu'au **31 décembre 2017**.

Le formulaire de demande de dérogation pour cette période figure en annexe à la présente circulaire.

Les demandes de dérogation seront adressées à :

Direction de l'Aviation Civile et de la Météorologie

01, Chemin Ibn Badiss El Mouiz (ex Poirsson) EL Biar. ALGER –

D'une part, et à l'autorité de l'Aviation Civile qui a délivré leur AOC d'autre part.

Notes :

- 1- Les aéronefs peuvent bénéficier d'une dérogation pendant la période de transition sous réserve d'engagement de l'exploitant de s'équiper du TCAS, version 7.1 à une date à préciser dans le formulaire de demande de dérogation (Case 4).
- 2- Les exploitants qui prévoient de cesser leurs activités avant la fin de la période de transition ne sont pas requis pour équiper leurs aéronefs avec TCAS, version 7.1. ils doivent, cependant, demander une dérogation.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXEMPTION
DURANT LA PERIODE DE TRANSITION DE TCAS Version 7.1

1. Renseignements sur l'exploitant et l'aéronef

Exploitant de l'aéronef		Personne à contacter	
		Nom :	
		Tél :	
		E-Mail :	
Adresse :			
Tél : Fax : E-Mail.....			
Type d'aéronef	Immatriculation nationale	Ligne du fabricant d'aéronef ou n° de série	

2. Equipement TCAS et Mode S

Installation actuelle Fabricant du TCAS	TCAS – Mode de la compagnie n° :	TCAS – version du logiciel
Installation prévue Fabricant du TCAS	TCAS – Mode de la compagnie n° :	TCAS – version du logiciel
Fabricant de la Mode S	Modèle de la Mode S et niveau :	Adresse de la Mode s

3. Raisons de la demande d'exemption.

Les exploitants devraient annexer la documentation.

Indiquer

1. Livraison tardive de pièces pour soit la nouvelle installation du TCAS version 7.1 ou soit pour améliorer le TCAS de la version 7 à la version 7.1.	
2. Approbation tardives de bulletins de service pour le TCAS, version 7.1.	
3. Identification des problèmes techniques imprévus ou d'installation de la cellule.	
4. Retards inévitables dans le processus de certification.	
5. Aéronefs qui seront retirés de l'exploitation avant la fin de la période transitoire.	
6. Autres.	

Observations : (Continuer au verso)

4. Date prévue de mise en service du TCAS, version 7.1

Date de certification du TCAS, version 7.1	Date prévue pour la mise en service de l'aéronef
--	--

Nom :	Signature	Date :
-------	-----------	--------